

# LE PUBLICISTE.

NONIDI 29 Brumaire, an IX.



## ITALIE.

*De Pesaro, le 25 octobre (3 brumaire.)*

M. Tourner, agent du gouvernement britannique, qui se trouve maintenant à Ancône, a débarqué à Civita-Vecchia & a complimenté le pape au nom de son gouvernement. L'objet principal de sa mission étoit d'engager S. S. à faire prendre les armes à tous les fideles pour la défense de l'église & du trône. On a donné en conséquence des instructions aux évêques qui ont dû les transmettre aux curés pour faire agir les peuples dès que les hostilités recommenceront. Tous les chefs des insurgés sont payés chaque mois par les Anglais qui dépensent pour cet objet en Italie deux cent mille piastres par mois. Ils ont établi des payeurs à Bari, à Teramo, à Naples, à Rome, à Foligno, & à Ancône. L'exemple de la Toscane ne les dégoûte pas, ils prétendent qu'elle causera la perte de l'armée française; que la guerre est certaine, l'Angleterre étant disposée à faire tous les sacrifices pécuniaires qu'elle peut exiger.

Il y a beaucoup de personnes qui se disent commissaires du roi de Naples & de l'empereur, qui sont en tournée, & qui fomentent l'insurrection. Ce qui est étonnant, plusieurs ont des passe-ports cisalpins avec lesquels ils vont où il leur plaît.

*De Turin, le 2 novembre (11 brumaire.)*

Le ministre français Jourdan a annoncé à notre gouvernement que la contribution imposée sur le Piémont a été réduite, d'un million & demi par mois, à un million, dont 700 mille francs en grains & 500 millions de francs en argent.

## SUEDE.

*De Stockholm, le 28 octobre (6 brumaire.)*

Le roi fait éclater dans toutes les occasions, son mécontentement contre la cour de Londres. On a remarqué dans la note de son ministre, à l'ambassadeur d'Espagne, des traits assez piquans sur l'abus que font les anglais de leur prééminence maritime: un dépit mal déguisé s'y montre à chaque phrase. Une querelle diplomatique divise en ce moment les deux cours. Le roi n'a pas voulu encore reconnoître M. Talbot, comme chargé d'affaires de S. M. B., parce qu'il exige que ce négociateur soit présenté par le ministre d'une puissance amie de l'Angleterre. Le cabinet de Londres soutient que M. Hailes, ministre britannique près S. M. suédoise, ayant, avant son départ, annoncé au ministère suédois la nomination de M. Talbot au poste de chargé d'affaires, cette note est suffisante; & comme le roi de Suede persiste à ne pas reconnoître la mission de M. Talbot, le ministère britannique refuse de son côté, de reconnoître le chargé d'affaires de Suede, à Londres.

On parle aussi d'un prochain rapprochement entre la Suede & la France; & l'on dit que le premier consul doit envoyer incessamment un ministre ou ambassadeur à Stock-

holm. Le général Massena est, dit-on, destiné à cette mission aussi délicate qu'importante.

## AUTRICHE.

*De Vienne, le 1<sup>er</sup> novembre, (10 brumaire.)*

A peine se flattoit-on que les différends entre les généraux en chef des armées d'Italie, qui menaçoient d'y faire éclater bientôt les hostilités, avoient été accordés ou assoupis, du moins à l'amiable, qu'un courrier extraordinaire, arrivé ici hier, nous a apporté la nouvelle inattendue que les Français avoient de nouveau occupé la Toscane. Le général Brune, après avoir fait beaucoup de difficultés sur l'armistice, sur son étendue & la démarcation de la ligne qui borneroit les positions respectives, s'est enfin plaint de la levée formée parmi les habitans de la Toscane; mais on ne s'en rapporte pas ici à ce prétexte, & l'on ne doute point que les Français n'aient voulu prévenir la possibilité d'un débarquement de la part du corps auxiliaire anglais que les feuilles de Londres ont éventuellement annoncé depuis si long-tems. Le général Soumariva, qui commandoit dans la Toscane, a voulu épargner, dit-on, la vie & les biens des fideles sujets du grand-duc, qui étoient sous les armes par forme d'insurrection depuis trois mois. Il s'est replié devant les forces françaises supérieures aux siennes, & il a fait déposer les armes aux insurgens & les a fait rentrer dans leurs foyers.

Quoi qu'il en soit du motif, le fait est vrai, & la nouvelle occupation de la Toscane s'est faite sans coup férir. Reste à voir si les habitans seront affranchis des réquisitions, contributions, logemens gratuits des troupes & des autres charges dont on se plaint si amèrement dans la Souabe & en Baviere. Ce n'est pas tout; on prétend que les troupes françaises ne cachent point le dessein d'aller occuper l'état ecclésiastique & l'état de Naples, en marchant contre les troupes napolitaines rassemblées dans le premier de ces pays. Dans le labyrinthe de la politique actuelle, on ne sait à quoi s'en tenir. On dit que notre cour va faire à ce sujet des représentations à Paris; dans ce cas, on en attend l'issue avec l'impatience de la foiblesse.

Dans l'état d'incertitude & de vacillation où sont toutes choses, & quoiqu'on dise que l'armistice entre la France & l'Autriche sera prolongé jusqu'à la fin de janvier prochain, les levées en masse qui se font dans tous les états héréditaires commencent à se rassembler: il se forme d'immenses magasins sur la frontière d'Autriche pour l'armée hongroise d'insurrection, ce qui a fait considérablement renchérir divers articles de subsistances, notamment le foin & l'avoine. Il en est de même de la viande, par les approvisionnemens nombreux & continuels des forces autrichiennes; encore récemment, il a été acheté huit mille bœufs en Hongrie pour celui de l'armée d'Italie. Si les hostilités devoient recommencer une nouvelle commission d'administration militaire, sous la présidence du ministre comte de Lehrbach & la direc-



tion immédiate & suprême de l'archiduc Charles, seroit chargée de cette partie, sans être sabordonnée au conseil aulique de Vienne.

Du 21 au 23, une division de l'armée d'insurrection hongroise a passé la frontière du royaume pour entrer dans l'Autriche, où elle a pris des quartiers de cantonnemens au-dessous de Vienne; elle sera suivie de plusieurs autres qui garniront successivement les provinces autrichiennes les plus exposées à l'invasion de l'ennemi, telles que la Styrie, la Carinthie, la Carniole, &c.

## P R U S S E.

*De Berlin, le 4 novembre (13 brumaire).*

M. de Sulimoff, général-major, & le prince Dolgorouki, colonel, au service de S. M. l'empereur de Russie, sont arrivés ici de Pétersbourg.

## A L L E M A G N E.

*De Hambourg, le 10 novembre (19 brumaire).*

Le roi de Prusse a fait signifier, dit-on, au sénat de cette ville l'invitation de chasser les Anglais du vaisseau prussien qu'ils ont conduit dans le port de Cuxhaven. L'arrivée de M. le comte de Schullembourg dans cette ville a donné lieu à ce bruit. La bourgeoisie assemblée a rejeté à l'unanimité la demande du cabinet prussien; le ministre de Prusse a envoyé, en conséquence, un courrier au duc de Brunswick, qui avoit reçu l'ordre de tenir des troupes prêtes à marcher; & on attend la nouvelle de l'entrée de ces troupes à Cuxhaven. On est persuadé ici que le but du cabinet de Berlin est de rompre avec l'Angleterre, & d'avoir un prétexte de s'emparer du pays d'Hanovre, & de saisir les propriétés anglaises qui sont dans ce pays. Il vient d'arriver dans le même port de Cuxhaven une frégate danoise qui paroît aussi vouloir y rester en station. Tout fait augurer que les puissances du Nord se combinent pour mettre un terme au despotisme maritime des Anglais, comme elles desirent rétablir l'équilibre entre les puissances de l'Europe.

*(Extrait du Correspondant de Hambourg).*

*De Stutgard, le 13 novembre (22 brumaire).*

Les divisions Colaud & Delaborde continuent leur marche vers Neubourg. D'autres troupes se rendent aussi de la Souabe dans la Bavière. On dit que le quartier-général de l'aile droite sera transféré de Kempten à Augsbourg, & que le grand quartier-général ira d'Augsbourg à Munich; on l'on prépare, depuis le 8, un logement au général en chef Moreau, dans le palais du prince Porzian.

On mande d'Ulm que le 7 il y eut une rixe sanglante dans le village de Domerdingen, entre des soldats français & des paysans. Les Français firent feu sur les paysans, dont trois furent tués. Le commandant d'Ulm est parti aussi-tôt pour rétablir le calme dans ce village, & rechercher les auteurs de la querelle.

## R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

*D'Angers, le 24 brumaire.*

La commune de Chaillard, arrondissement de Laval, vient de donner un grand exemple de son amour du bon ordre. Depuis quelque tems, des voleurs y exerçoient leurs brigandages. Lassés de se voir ainsi enlever leurs propriétés, & guidés par un excellent juge de paix, les habitans se sont réunis à la gendarmerie, & sont parvenus à arrêter six de ces voleurs qui sont actuellement dans les prisons

de Laval; un septième a été blessé, & ne pouvant être transporté, est resté aux prisons de Chaillard.

*De Strasbourg, le 25 brumaire.*

Enfin nous avons reçu la triste certitude que l'armistice a été formellement dénoncé aux généraux autrichiens par les généraux Dessolles & Augereau. Le premier en a fait part à l'archiduc Jean, & le dernier au général Simbschen. On assure que le général Macdonald a fait la même intimation aux Autrichiens, & que le général Brune a reçu l'ordre de faire, avant les 12 jours qui précéderont le commencement des hostilités, des ouvertures qui détourneront de nouveau le fléau de la guerre de l'humanité souffrante.

*De Paris, le 28 brumaire.*

C'est improprement que les journaux ont publié que des membres du conseil d'état présenteroient les comptes des ministres au corps législatif. Ces comptes ne doivent pas être présentés au corps législatif, mais rendus publics par la voie de l'impression, en exécution de l'article 57 de la constitution. Ce que les conseillers d'état désignés dans notre feuille du 27 doivent présenter au corps législatif, est un tableau que le gouvernement a désiré mettre sous les yeux de la nation de tout ce qui a été fait dans les départemens des divers ministères, c'est le résumé des comptes que le gouvernement s'est fait rendre, non des dépenses de chaque ministère, mais de la gestion & en quelque sorte de la partie morale de chacun d'eux.

— Le citoyen Catoire, juge de paix à Verdun, a été député par sa commune auprès du premier consul, pour lui exprimer l'indignation dont tous les habitans de Verdun ont été saisis en apprenant l'attentat commis sur sa personne. Il fut admis à l'audience le 24.

— Le premier frimaire, il sera célébré dans l'église de Saint-Gervais, à 10 heures précises, une messe solennelle en musique en l'honneur de sainte Cécile. Cette messe est de la composition du citoyen Rose, ancien maître de musique des Saints-Innocens. L'orgue sera touché par le citoyen Couperin.

— Le 30 brumaire, les sociétaires de la religion naturelle célébreront, dans le temple de la Victoire (Saint-Sulpice), une fête en l'honneur de Guillaume Tell.

— L'assemblée générale des souscripteurs pour l'établissement des sopes économiques se tiendra, le 1<sup>er</sup> frimaire, à six heures & demie de l'après-midi, à la préfecture du département de la Seine, place Vendôme.

— On a saisi hier chez le citoyen Maradan l'édition entière d'un ouvrage du citoyen Delisle de Sales, membre de l'institut, intitulé : *De la paix de l'Europe & de ses bases.*

— On a arrêté il y a quelques jours, à l'Opéra, un voleur dont les exploits s'élevent au-dessus de la classe des vols ordinaires. Il se déguisoit tantôt en négociant hollandais, louoit un hôtel, une voiture & des gens; & sous ce costume enlevait pour 8 à 10 mille francs d'étoffes de soie à des marchands de Paris; tantôt en amant riche & soumis, venant déposer sa fortune aux pieds d'une crédule héritière, dont il enlevait les bijoux & l'argenterie. On dit qu'il étoit à son troisième mariage lorsqu'il a été pris.

— On écrit de Caen, en date du 3, que trois jeunes gens, prévenus de l'assassinat commis sur un particulier de la commune de Lohif, & à la poursuite desquels étoit la gendar-



merie, ont été arrêtés dans la nuit du 13 au 14 de ce mois, au moment où ils comptoient trouver un bateau prêt à les passer à Jersey. Les citoyens Laporte & Saurin, contrôleurs des brigades de la douane, au quartier de Granville, ont donné dans cette occasion des preuves de zèle & d'intelligence.

— Nous apprenons de Saint-Lô, que le préfet de ce département a écrit à tous les sous-préfets pour en obtenir des renseignemens sur les dégâts causés par l'ouragan du 18, afin d'en rendre compte au gouvernement.

— Il paroît que la violence de cet ouragan ne s'est fait sentir que dans le nord & l'ouest de la France. Les lettres de Marseille & de Bordeaux n'en disent rien ou presque rien.

— Le célèbre Olavides, comte de Pilos, qui, après s'être échappé des prisons de l'inquisition de Madrid, s'étoit retiré en France, avoit acheté, pendant la révolution, une ferme appartenante au ci-devant hôtel-dieu d'Orléans. Il vient d'écrire au préfet : « Qu'en achetant cette ferme, il avoit voulu, » non la garder, mais la conserver pour la rendre à sa destination ; il ajoute qu'il n'avoit pas cru prudent de la faire » sous l'administration du directoire . . . ; mais que croyant » les places du gouvernement entre des mains sages & justes, » il alloit rendre aux hospices d'Orléans la ferme qu'il avoit » gardée en dépôt ». Le préfet a renvoyé sa lettre au premier consul.

— On vient de placer à la tour de Londres quatre tigres avec lesquels Tippto-Saïb chassoit la grande bête ; ils étoient accompagnés par trois naturels du pays. L'un d'eux, piqueur de ce prince, quoique très-âgé, n'avoit pas voulu quitter ces animaux qu'il avoit élevés, & a même eu recours aux larmes pour obtenir la permission de les accompagner en Europe.

— Une espèce de guerre s'est élevée en Angleterre entre les journalistes, à l'occasion d'Adam Smith, le célèbre auteur de *La Richesse des Nations*. Les uns le blâment, les autres l'approuvent d'avoir comparé la crainte des accapareurs à celle des sorciers.

— On donne l'anecdote suivante comme certaine & en même-tems comme l'origine du mot *cabale*.

Il s'établit, sous le regne de Charles II, une espèce de conciliabule, composé de cinq membres, par lesquels ce monarque se laissoit gouverner. Leur influence porta bientôt ombrage ; mais personne n'osant se permettre contre eux aucune censure directe, on forma, des lettres initiales de leurs noms respectifs, un mot, sur lequel la satire s'exerça librement. Ce mot étoit CABAL, qui se compose seulement de cinq lettres en anglais. C, représentoit Clifford ; A, Ashley, depuis lord Shaftesbury ; B, Buckingham, favori du roi ; A, Arlington, & L, Lauderdale.

— Les dernières lettres de Philadelphie (du 15 vendémiaire), assurent positivement que M. Jefferson aura la majorité absolue pour la présidence : elles vont même jusqu'à calculer que sur 140 suffrages, il en aura 85, ce qui fait 16 de plus que son concurrent, M. John Adams, dernier président. On ne peut guère porter plus loin & la précision & la prévision.

— On a mis en réquisition, pour le service des troupes françaises, 200 vaisseaux qui se trouvent dans le port de Livourne.

#### ACTES ADMINISTRATIFS.

Par une circulaire du 25 brumaire, le ministre de la

justice invite les préfets, sous-préfets & juges de paix à faire en sorte que la confection des listes de jurés pour chaque trimestre n'éprouve jamais de retard, & il appelle leur attention sur le choix des citoyens qui doivent être portés sur ces listes. « De nombreuses réclamations, dit le ministre, se sont fait entendre contre celles qui ont eu lieu jusqu'à présent ; on leur a reproché d'y avoir souvent compris l'ignorance, l'inaptitude & l'esprit de parti : & quand on voit tant de criminels échapper à la juste punition des loix, tant de scélérats se rire & des tribunaux & de la justice, on seroit tenté de le croire. N'indiquez donc, juges de paix, que des hommes instruits & probes, dont les vertus, les lumières & le patriotisme garantissent à l'innocence un refuge, à la société la punition du crime ; portez dans vos choix la plus scrupuleuse attention ; consultez les citoyens honnêtes & recommandables par leur moralité. Songez que de ces choix dépendent la tranquillité publique, le triomphe de la justice, & la prospérité du gouvernement.

— Le ministre de la police prévient tous ceux qui se croyant dans le cas d'être éliminés de la liste des émigrés lui adressent des réclamations, que ces réclamations sont inutiles, que les affaires se jugent selon l'ordre prescrit par l'arrêté des consuls, & que nulle démarche ne peut accélérer ni retarder une décision d'un seul instant. Il les prévient en outre contre les officieux solliciteurs qui, pour prix de leurs démarches auprès de certains employés, ne manquent pas d'exiger de gros salaires. Toute espèce de sollicitation est superflue ; tout, jusqu'aux expéditions des arrêtés, quoique revêtues du timbre, se délivre *gratis* dans les bureaux du ministère ; & la plus mauvaise de toutes les recommandations est celle des personnages qui s'interposent sans mission entre la police & les justiciables.

— Le préfet de police, dans une lettre adressée aux maires & adjoints des communes du département de la Seine (*extra muros*) & des communes de Saint-Cloud, Sevres & Meudon, explique le mode de correspondance qui doit exister entre eux & lui, relativement aux nouvelles attributions qui lui sont conférées par les arrêtés des consuls, du 12 messidor an 8 & du 5 brumaire dernier. Nous voyons avec plaisir que le préfet s'occupe des moyens d'extirper la mendicité vagabonde, un des plus grands fléaux de la société, & que nous regardons, sans hésiter, comme le noviciat & la pépinière des brigands qui exercent aujourd'hui tant de désordres dans la société & jettent tant d'alarmes dans les esprits. « Plusieurs loix, dit le préfet, contiennent des mesures répressives contre ce fléau ; mais les circonstances n'ont pas encore permis de les exécuter : néanmoins, les magistrats sur qui repose l'exécution des loix doivent faire tout ce qui est en eux pour arrêter le débordement du mal, lorsqu'ils ne peuvent pas le faire cesser ».

« Je vous invite donc à porter votre attention sur ce premier objet, & à me donner une idée exacte de l'état de vos communes respectives, sous le rapport de la mendicité. Je desire savoir à combien monte approximativement le nombre des mendiants qui les fréquentent habituellement. Vous les diviserez, dans l'aperçu que vous m'en enverrez, en mendiants domiciliés, en mendiants errans & sans aveu, en valides & en invalides. Les mendiants errans & sans aveu sont dans la classe des vagabonds, & les dispositions de la loi du 10 vendémiaire an 4, sur la police intérieure des communes, doivent leur être rigoureusement appliquées. Je vous engage dès ce moment à y tenir la main ».



## V A R I É T É S.

*Il n'y a rien de nouveau sous le soleil*, a dit le Sage, & tous les jours nous acquérons la preuve de la justesse de cette pensée.

On a déjà découvert que les *cartes de sûreté* n'étoient que la répétition d'une mesure prise en Chine ou en Tartarie; que l'instrument fatal qu'on a nommé *guillotine*, existoit long-tems avant la révolution; que les télégraphes, les ballons, les scaphandres, les soupes économiques, & les *invisibles* étoient des inventions renouvelées des Grecs. Voici bien pis.

Je découvre dans la *Satyre Menyppée* l'origine & l'affreuse histoire des *chauffeurs*. Tome premier, dans la *harangue du sieur de Vieux, sieur de Pierre-Font pour la noblesse de l'union*; je lis ce qui suit:

« Je courrai la vache & le manant tant que je pourrai, & n'y aura paysan, laboureur ni marchand autour de moi & à dix lieues à la ronde, qui ne passe par mes mains & qui ne me paie taille ou rançon. Je sais des inventions pour les faire venir à raison; je leur donne le frontal de cordes liées en cordelières; je les pends par les aisselles; je leur chauffe les pieds d'une pelle rouge; je les mets aux fers & aux cepts; je les enferme en un four; je les pends en chapon rôti; je les fais jeûner; je les mets dans un van: bref, j'ai mille gentils moyens pour tirer la quintessence de leur bourse ».

Quiconque a suivi le procès des *chauffeurs* modernes, soit à Paris, soit à Chartres, soit ailleurs, ne doutera point de la ressemblance des brigands de la fin du 18<sup>e</sup>. siècle avec ceux qui dévasterent la France à la fin du 16<sup>e</sup>. Dans les tems calmes, les crimes ont des nuances différentes, parce qu'ils sont obligés de se masquer devant la loi, qui les poursuit sans relâche. Ces nuances disparaissent dans les tems de troubles. Alors le crime se montre à découvert: nul préjugé, nulle crainte n'en compriment les ressorts & n'en peuvent arrêter l'audace.

Ainsi les horreurs qui nous ont épouvantés dans ces derniers tems, ne sont que la répétition des horreurs qui épouvantèrent les Romains sous les différens triumvirs, & les Anglais sous le régime des *Levellers*.

Il est bon de lire l'histoire. On y apprend au moins, que les mêmes effets dérivent des mêmes causes, & qu'il y eut dans tous les tems des passions & des orages; des malheureux & des *chauffeurs*; & pour peu qu'à cette lecture on joigne de philosophie, on ne passe pas sa vie à regretter le tems passé, & on s'arrange avec le tems présent: « Ou la raison » se moque, ou elle ne doit viser qu'à notre contentement, » & tout son travail tendre en somme à nous faire bien » vivre », dit *Montaigne*, chap. 19.

## V A R I É T É L I T T É R A I R E.

Parmi les tombeaux qui décoroient l'ancienne abbaye de Saint-Denis, il n'en existoit que trois qui fussent demeurés privés d'inscriptions: savoir, celui de Chatillon, tué à la prise de Charenton en 1649; celui de Saint-Maigrin, tué à la bataille de Saint-Antoine; & celui de Turenne, tué en 1675. On n'accorda aux deux premiers que de simples tombes en pierre de liais sans aucun ornement; mais à une époque assez rapprochée, comme on le voit, la famille de Bouillon obtint la permission d'ériger un monument qui vint d'être restauré dans le temple de Mars. Une tradition vulgaire portoit que

l'inscription avoit été retournée en dedans; le fait est faux, car on n'a rien trouvé au revers de la table de marbre. D'ailleurs Félibien, qui, 51 ans après la mort de Turenne, a publié son histoire de l'abbaye de Saint-Denis, dit formellement que jusqu'alors on n'avoit gravé aucune inscription sur ce mausolée.

A l'époque de son érection primitive, il eût peut-être suffi d'inscrire le nom & les titres militaires du vainqueur de Turckheim; mais les vicissitudes qu'ont éprouvées depuis les restes de ce grand homme, la justice que la nation lui a rendue en choisissant pour lieu de son apothéose celui où la statue de Mars en repos se trouve environnée des guerriers, vétérans & des drapeaux conquis sur les nations les plus lointaines: toutes ces circonstances semblent indiquer le sens de l'inscription, & déterminer sa nature plutôt en faveur du distique que du genre simplement narratif.

Pour obtenir une inscription digne de ce monument, pourquoi n'ouvriroit-on pas un concours? Pourquoi nos journaux de littérature ne deviendroient-ils pas, à ce sujet, des dépositaires de la critique? Si l'on eût suivi cette marche, nous n'aurions pas aujourd'hui la douleur de voir les chef-d'oeuvres du Pujet, déshonorés à Marseille par des inscriptions où l'orthographe même est en défaut.

Je m'estimerois heureux si j'avois pu suggérer une bonne idée, & pour préluder dans la carrière que j'indique, je livre aux hasards de l'examen l'inscription suivante que je dédie au mausolée de Turenne.

*Belligeros inter veteres cum Marte quiescens,  
Conspicit attoniti vexilla Turennius orbis.*

Tout en adoptant la langue latine pour nos inscriptions publiques, parce qu'elle est irrévocablement fixée, & que la nôtre devient intelligible avec le cours des siècles, j'observerai néanmoins que, pour le même objet, je n'adopte pas exclusivement la poésie latine. Elle ne fut jamais employée dans les fastes de Rome antique.

Je n'ai jamais rencontré de vers latins que sur des monumens privés ou sur les statues des grands hommes. La poésie n'ajoute rien sans doute au genre de mérite qui convient au style lapidaire, & je crois que Virgile lui-même eût préféré de laisser en prose cette belle inscription qui fut trouvée dans le Picentin:

*L. Serorius Q. Libertus Antiochus Colonus pauper fuit, æquo animo scibat moriundum sibi.*

Je terminerai cette notice en remarquant que nous passons journellement devant le cimetière Saint-Sulpice sans faire attention à la simple & lugubre inscription qui se trouve gravée sur les portes entre deux cippes funéraires. La voici:

*Has ultra metas requiescunt beatam spem expectantes.*

Cette inscription se trouve aujourd'hui surmontée d'un écorceau, sur lequel on lit, en gros caractères:

*Bal des Zéphirs.*

Laissera-t-on subsister encore long-tems une bisarrerie qui nous rappelle, sans cesse, l'époque où l'on trépignoit sur les morts?

Signé, LOUIS PETIT-RADEL.

*Erratum.* — Dans la feuille du 29, article de *Hambourg*, on dit de Dumouriez qu'on lui a persuadé qu'il étoit déjà un *petit North*, lisez *ud petit Monck*.

*Bourse du 28 brumaire.*

Rente provis., 24 fr. 75 c. — Tiers consol., 35 fr. 30 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 1 fr. 49 c. — Bons d'arrérage, 85 fr. 38 c. — Bons pour l'an 8, 95 fr. 80 c. — Syndicat, 84 fr. 50 c. — Coupures, 84 fr. 00 c.

*Portrait de N. Baudin*, capitaine de vaisseau, commandant en chef l'expédition entreprise en l'an 9 pour des recherches relatives aux sciences & aux arts, l'un des correspondans de la Société des Observateurs de l'homme.

Au bas de ce portrait on lit ces vers, faits par un des zoologistes de l'expédition:

De Cook, de Bougainville, émule généreux,  
Sur leurs traces Baudin va marcher à la gloire,  
Et dans les fastes de l'histoire

Clio marque déjà sa place à côté d'eux.

A Paris, chez Depeuille, marchand d'estampes, rue des Mathurins.  
Prix, 1 fr.